

LA LETTRE DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE



N°25 – Newsletter éditée par l'IFGP – avril 2023 – L'actualité de la gouvernance publique

Le rôle et la place des élus locaux dans la République

« Être à la hauteur de ce qui nous attend » disait Gilles Deleuze. C'est tout particulièrement vrai pour les élus alors que les évolutions du monde sont massives et simultanées. L'action publique devient plus vitale que jamais pour préserver la cohésion de la société. C'est aux élus locaux de la maintenir à son plus haut niveau.



Lancement d'une étude sur les conditions d'exercice d'un mandat d'élu

L'IFGP a décidé de concentrer son activité think tank 2023 sur le rôle et la place de l'élu local dans le dispositif de la décision publique dans notre pays.

Une étude est donc lancée, marquant le démarrage d'un processus de consultations et débats qui aboutira à l'automne dans un colloque national associant l'ensemble des acteurs concernés.

Dans un premier temps, un questionnaire accessible en ligne sur Internet a été réalisé et a été soumis aux élus locaux. Les réponses seront analysées et synthétisées en vue de leur présentation au Conseil d'Orientation de la Gouvernance Publique, organe de réflexion de l'IFGP, composé de personnalités expertes de l'action publique et présidé par deux anciens ministres : Dominique Bussereau et Marylise Lebranchu.

Sur la base des travaux de ce Conseil, un colloque sera organisé, dont le but sera de produire un ensemble de propositions de nature à améliorer très sensiblement les conditions d'exercice de leur mandat par les élus.

Un sujet d'actualité et fort d'enjeu démocratique

Tout le monde s'accorde à dire que l'action publique a un besoin quasi vital de proximité avec le terrain. Dans ce schéma, certes guère naturel en France, le rôle des élus locaux devient essentiel. Eux seuls disposent de la relation avec les citoyens leur permettant d'avoir une connaissance intime des réalités des territoires, des besoins et des attentes de leurs administrés.

D'ailleurs, beaucoup de la perception de l'action publique, de son efficacité, de sa pertinence, de sa bonne gestion, repose sur l'action des élus locaux quand bien même n'en sont-ils pas nécessairement les responsables.

Indubitablement, dans un contexte de crise majeure de confiance entre les citoyens, leurs élus et les institutions, l'ultime lien – certes fragile - continuant à fonctionner est bien celui avec les élus les plus en proximité.

S'ajoute à ce constat que les élus locaux ont acquis, depuis l'avènement de l'acte 1 de la décentralisation en 1982, de véritables et larges compétences en regard de responsabilités toujours plus exigeantes.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas compréhensible que le statut de l'élu local reste dans une dimension ambiguë. Il est étonnant de constater que les élus locaux, responsables en première ligne de l'action publique, ne disposent pas de conditions d'exercice de leur mandat à la hauteur – ou à l'équivalence - de ce dont bénéficient leurs collaborateurs cadres dirigeants administratifs. Cette anomalie ne peut s'expliquer que par le fait que l'Etat en France ne reconnaît pas que le rôle des élus locaux fait partie intégrante de son fonctionnement.

Des avancées... ou bien un grand changement ?

Les questions qui se posent sont connues : niveau des indemnités, accès à de la formation de qualité, absences au travail pour réunions de sa collectivité, couverture sociale, retour à l'emploi, assurance chômage après cessation de mandat, protection de sa vie privée, sécurité,... Autant de sujets d'une grande importance qui, bien que déjà abordés dans de nombreux textes, ne sont pris en compte que partiellement, rendant les dispositions adoptées largement inadaptées.

Ne faut-il donc pas inverser le raisonnement qui a toujours été appliqué par le Législateur, à savoir avancer par petites avancées ? et poser la vraie question qui permettra de répondre sérieusement à l'enjeu de la bonne gouvernance de notre pays : quelle place la République souhaite-t-elle accorder aux élus locaux dans l'organisation de l'Etat ? Si ces derniers sont bien reconnus comme des acteurs essentiels dans les territoires, concourant par leur action à la mise en place de politiques publiques voulues par l'Etat central, alors ne serait-il pas normal et juste de refonder le dispositif d'accompagnement des citoyens qui s'engagent dans des fonctions d'élu ? Ce qui nécessiterait certes de poser la question suivante aux citoyens dans le débat public à organiser : de quelle qualité de décideurs publics locaux, ceux qu'ils choisissent directement par leur vote, souhaitent-ils disposer pour gérer en leur nom des affaires publiques de leur collectivité ? En fonction de la réponse, découlerait le niveau d'effort budgétaire national à consacrer au corps des élus locaux.

Participez au débat qui est ouvert à tous

et contribuez à la reconnaissance du rôle des élus locaux au sein de notre République.



Rejoignez la **Communauté Apprenante des Elus** mise en place par l'IFGP !

- Renforcement des compétences par la Certification en gouvernance publique
- Travail coopératif entre élus avec le Réseau Collaboratif des Elus
- Partage des expériences et analyses des élus sur la WEB TV IFGP